

**Compte Rendu de la réunion**  
**du Conseil Municipal**  
**du 12 février 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 12 février 2019 à 18h30. 11 membres sont présents, 4 membres sont absents avec procuration (Mme DAL PRA Laurence qui a donné procuration à MME PAYSSERAND Sandrine, M. LEVEQUE Michel qui a donné procuration à Mme ROCHETTE Marie-Laure, Mme PERMINGEAT Valérie qui a donné procuration à Mme BERNAY Laure, M. ROUBY Jérôme qui a donné procuration à M. BERNAY Daniel).

Secrétaire de séance : Monsieur Julien FUSTIER

Le compte rendu du mardi 12 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**Présentation du projet de Zone de Commerce :**

Les membres de l'équipe en charge du projet (le cabinet BANCILHON, le bureau d'études BEAUR, le paysagiste M. VIOT et Mme PEJOT représentant le SDEA) ont présenté au Conseil Municipal le projet d'extension de la zone de commerce.

Ils ont notamment expliqué que cette opération vise à aménager des espaces publics, commerces de bouche, tertiaire, bar, restaurant, salon de coiffure, logements sociaux, cuisine centrale, maison de santé... L'objectif étant d'adapter le projet avec les infrastructures existantes. La future zone de commerce sera reliée avec l'actuelle.

Les commerces de proximité seront installés à proximité de la RD 104 afin d'être visible de la route, au contraire les logements sociaux seront construits en contrebas.

Près de 80 places de stationnement seront créées afin de permettre un bon accès aux commerces.

Ont également été présentés les différents revêtements qui seront utilisés pour aménager cette zone.

Le lancement des opérations de terrassement est prévu pour l'été 2019, la durée totale des travaux est estimée à 2 ans.

**Affaires diverses :**

- **Voie douce / Parking :** La consultation a été mise en ligne le 05 février, la fin de remise des offres est prévue pour le mardi 26 février à 12h00. Les travaux devraient débuter dès la fin du mois de mars.
- **OAP Zone viticole – Quartier les Roberts :** L'entreprise SCR qui a été retenue débutera les travaux en mars. 2 parcelles seront mises en vente.
- **Habitants du chemin de Saint-Alban :** les habitants résidants à proximité du chemin de Saint-Alban ont fait part de leur mécontentement quant à l'état de leur chaussée qui s'est fortement dégradée. Les travaux de la dorsale des Grads ont contribué à la dégradation de ce chemin. Une réponse a été faite aux habitants en question.
- **Aménagement Parc de la Barnaude :** Des aménagements vont être réalisés par les services techniques au parc et de nouveaux jeux vont être installés.

## **Vote des Délibérations**

### **Demande de subvention – Projet extension de la zone de commerce – Pass Territoire 2019**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'extension de l'actuelle zone de commerce, de valider le plan prévisionnel de financement tel que présenté dans la délibération, d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention, à hauteur de 150 000 €, auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Pass Territoires 2019 » et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente affaire.

### **Demande de subvention – Projet d'extension de la zone de commerce – DETR 2019**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'extension de l'actuelle zone de commerce, de valider le plan prévisionnel de financement tel que présenté dans la délibération, d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention, à hauteur de 150 000 € auprès de la Préfecture de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « DETR territoires 2019 » et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente affaire.

### **Demande de subvention – Projet de réalisation d'une voie douce et d'un parking – PASS Territoire**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de réalisation d'une voie douce et d'un parking, de valider le plan prévisionnel de financement tel que présenté dans la délibération, d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention, à hauteur de 90 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Pass territoires 2019 » et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente affaire.

### **Vente d'un terrain à l'entreprise RAMPA – Zone de commerce**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain et Mme ROCHETTE Marie-Laure), approuve la cession au profit de la société RAMPA d'une parcelle de terrain d'une superficie de 604.97 m<sup>2</sup> à découper dans les parcelles de plus grande contenance cadastrées section ZH 525,527 et 529 moyennant le prix de 100 € H-T du m<sup>2</sup>, autorise la société RAMPA à effectuer à ses frais exclusifs toutes démarches auprès de toutes administrations, en vue de tous certificats d'urbanisme, permis de construire, et en général, de toutes autorisations ou informations quelconques et à procéder à la réalisation des travaux de sondage, piquetage, étude de sol et sous-sol et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **Vente d'un terrain à l'entreprise JFP Maçonnerie – Zone de commerce**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain et Mme ROCHETTE Marie-Laure), approuve la cession au profit de l'entreprise JFP Maçonnerie d'une parcelle de terrain d'une superficie de 192.91 m<sup>2</sup> à découper dans la parcelle de plus grande contenance cadastrées section ZH 290 moyennant le prix de 100 € H-T du m<sup>2</sup>, autorise l'entreprise JFP Maçonnerie à effectuer à ses frais exclusifs toutes démarches auprès de toutes administrations, en vue de tous certificats d'urbanisme, permis de construire, et en général de toutes autorisations ou informations quelconques et à procéder à la réalisation des travaux de sondage, piquetage, étude de sol et sous-sol et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **Transfert de compétences et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le transfert des compétences suivantes à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

- Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif « Education aux arts et à la culture »
- Création, aménagement et entretien de la voie « Vallée de l'Ouvèze »
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un

sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique

- Et approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

#### **Servitude d'urbanisme parcelle ZB 247 – Eaux pluviales**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte de constitution de servitude à intervenir et précise qu'une indemnité de 5000 € sera versée aux consorts VALLA et que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

#### **Servitude d'urbanisme parcelle ZK 038 et ZK 177 – Eaux pluviales**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les actes de constitution de servitude à intervenir et précise que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

#### **Acquisition de la parcelle ZD 46 – Société ADIS**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de M. le Maire d'acquérir la parcelle ZD 46 d'une superficie de 420 m<sup>2</sup> pour un montant de 2000 €, autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant au présent dossier et indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

#### **Modification du règlement intérieur de la Cantine**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la cantine tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **Modification du règlement intérieur de la Garderie**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la garderie tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 11 heures hebdomadaires et un poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 17h30 hebdomadaire.

#### **Maison PAYEN – Bail à réhabilitation Commune/SOLiHA Bâilleur de Logement d'insertion Rhône-Alpes**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'opération telle que présentée ci-dessus et autorise M. le Maire à signer avec SOLiHA BLI RA un bail à réhabilitation d'une durée de 44 ans relatif au projet ci-dessus ainsi que tous les documents afférents.

**La séance est levée à 21h00**